

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LAZER**

Séance du 25 Février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire de la Commune de Lazer.

Conseillers en exercice : 11  
Conseillers présents : 11  
Suffrages Exprimés : 11  
POUR : 11  
Abstention : 0  
Contre : 0

Présents : Mmes BERTRAND-ROUX Julie -  
BOQUILLON Lucienne- DIEGO Sandrine-  
MORHET-RICHAUD Patricia  
Mrs COUDOURET Jean-Paul - GUIEU André -  
IMBARD Jérémy - BAJARD Dimitri -TAXIL André-  
VELLAS Sylvain

Secrétaire de Séance : Mme BERTRAND-ROUX  
Julie

Date de la convocation : 11/02/2026

**2026/007**

**Vote des Subventions aux Associations  
au titre de l'année 2026**

L'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'attribution des subventions donner lieu à une délibération distincte du budget.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur les montants de subvention pour les associations suivantes :

Compte 65733		
Fonds de Solidarité Logement	142.00 €	
Compte 65736221		
Subvention pour le Budget EAU	30 000.00 €	
Compte 65748		
Association COMITE DES FETES	3 500.00 €	
Association LAZER FC	500.00 €	Ne prend pas part à la délibération et quittent la séance M. BAJARD D-IMBARD J et MAOUI S
Association Amicale des Pompiers	100.00 €	
Association Le Souvenir Français	150.00 €	Ne prend pas part à la délibération et quitte la séance Mme MORHET RICHAUD P
Association la Promotion du don de soi de Laragne-Serres	150.00 €	Ne prend pas part à la délibération et quitte la séance Mme MORHET RICHAUD P
Association MJC de Laragne	550.00 €	
Association Le Chemin Solidaire	150.00 €	
Association MFR Ventavon	150.00 €	
Foyer Socio Educatif Collège des Hauts de Plaines	150.00 €	
Association APE D'Upaix	150.00 €	
Secours catholique	100.00 €	
Divers (à engager selon délibérations spécifiques)	1 090.00 €	

Vu le budget primitif 2026,

Monsieur le Maire entendu,

Il est fait mention que :

- Madame MORHET RICHAUD Patricia ne prend pas part à la délibération et a quitté la séance pour l'association Le Souvenir Français et l'Association la Promotion du don de soi de Laragne-Serres
- Messieurs BAJARD Dimitri , IMBARD Jérémy et MAOUI Serge ne prennent pas part à la délibération et ont quitté la séance pour l'association LAZER FC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'attribuer les subventions ci-avant présentées
- Constate que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2025

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire  
Serge MAOUI



VOTANTS	11
Pour	Fonds de Solidarité Logement : 11 Subvention pour le Budget EAU : 11 Association Comité des Fêtes : 11 Association Amicale des pompiers : 11 Association MJC de Laragne : 11 Association Le Chemin Solidaire : 11 Association MFR Ventavon : 11 Secours catholique : 11 Foyer Socio Educatif Collège des Hauts de Plaines : 11 Association APE D'Upaix : 11 Association Le Souvenir Français : 10 Association la Promotion du don de soi de Laragne-Serres : 10 Association LAZER FC : 8
Contre	0
Absentation	0